**SOMMAIRE DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE**

**POUR L’AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL SUR LES COMMUNES DE**

**BOURIEGE – BOURIGEOLE – FESTES ET SAINT-ANDRE**

1. La proposition de la Commission Intercommunale d’Aménagement Foncier (C.I.A.F.) des communes de BOURIEGE BOURIGEOLE FESTES ET SAINT-ANDRE présentant le projet de mise en œuvre d'une procédure d’aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (A.F.A.F.E.) tel que précisé dans le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2019,
2. Le plan du géomètre indiquant le périmètre de la zone à aménager,
3. Les études préalables d'aménagement, volet foncier et volet environnemental,
4. Le porter à connaissance par le Préfet pour le Président du Conseil départemental,
5. Les délibérations des Commissions permanentes du Département de l’Aude des 21 juillet 2017 et 30 mars 2018 relatives au projet d’aménagement foncier intercommunal de BOURIEGE BOURIGEOLE FESTES ET SAINT-ANDRE,
6. Trois registres, un pour chacune des communes, destinés à recevoir les réclamations et les observations des propriétaires concernés et des personnes intéressées.
7. L’arrêté du Président du Conseil départemental en date du 21 janvier 2020 fixant les mesures conservatoires relatives au projet.